

BULLETIN COMMUNAL HIRTZBACH



Edition Spéciale Coronavirus

Avril 2020



Le contexte particulier qu'a fait naître la pandémie de Coronavirus et le confinement contraint qui nous prive brutalement et pour un temps de ce lien social si indispensable à notre quotidien, vient bouleverser autant le fonctionnement de notre communauté et que la tenue des événements traditionnels animant et ponctuant notre paisible localité.

Cette situation inédite nous conduit à reconsidérer momentanément le rythme, la forme et le contenu de votre bulletin communal et à vous proposer cette édition spéciale qui consacre une large place à l'actualité du moment.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Durant cette période si incertaine, l'Equipe d'Animation Pastorale a été amenée à prendre quelques décisions importantes pour la vie de nos paroisses, à la demande de l'archevêché.

1. **La catéchèse avec les enfants et les jeunes** a été mise en attente, conformément aux directives de M. le Préfet du Haut Rhin et de notre Archevêque. **La communion aux malades** n'est pas portée au domicile durant ce temps de pandémie, mais les personnes engagées dans le Service Evangélique des personnes malades ont été appelées à prendre des nouvelles de celles et ceux à qui on apportait régulièrement la communion. A cet égard, **les liens à établir avec des personnes isolées doivent être une de nos premières préoccupations**. N'hésitons pas à entreprendre des actions qui permettront aux uns et aux autres de redécouvrir la dimension de la responsabilité que nous avons envers nos frères et sœurs en humanité, en lien avec nos responsables paroissiaux.
2. **Les célébrations dominicales** sont également interrompues en ce temps de confinement, **mais l'église est ouverte tous les jours, pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de venir y prier**, en respectant bien sûr les distances et gestes barrière et en se munissant de l'attestation de déplacement dérogatoire (déplacement individuel limité à une heure et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile). A cet égard, **il est interdit de se rassembler et d'organiser une**

prière à plusieurs, et il convient d'éviter de toucher les cierges qu'on ne fait pas brûler, ainsi que les brochures et documents mis à la disposition des paroissiens.

Pour continuer de nourrir et de faire vivre la foi et l'espérance qui nous habitent en ces temps tourmentés et en l'absence de célébration dominicale, prenons un temps de prière en famille le dimanche matin. N'oublions pas que nous avons aussi la chance d'avoir une messe retransmise tous les dimanches matin à la télévision.

Votre curé, Vincent FRECHIN et toute l'Equipe d'Animation Pastorale compte vraiment sur vous pour que nous puissions le mieux possible passer ce cap qui nous touche tous, en n'oubliant pas de porter dans notre prière tous celles et ceux qui sont atteints par cette maladie, mais aussi l'ensemble du personnel soignant qui fait tout son possible pour le bien de chacun et de tous.

3. Funéraires : vu l'impossibilité de célébrer publiquement la Messe à la mémoire d'un défunt, Monseigneur RAVEL a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'offrande de 120 € habituellement demandée aux familles en deuil. Il a été demandé aux prêtres d'organiser une courte cérémonie au cimetière (Proclamation de la Parole de Dieu, rite du dernier adieu et prière à la tombe). Les familles en deuil sont invitées à se rapprocher de nos curés Vincent et Robert et à se laisser guider par les pompes funèbres qui gèrent parfaitement les événements.

A la fin du confinement, elles pourront demander à célébrer une messe pour accomplir leur deuil.

4. Le Conseil de Fabrique informe que **le nettoyage intérieur de l'église** initialement prévu le 18 avril est reporté à une date ultérieure.

INFORMATIONS COMMUNALES

Comme annoncé dans le communiqué diffusé à la population le 21 mars dernier, votre maire, ses adjoints et l'ensemble du personnel communal restent mobilisés autour de vous et avec vous pour vous aider à vivre au mieux cette période de confinement.

Si la mairie est fermée au public, **une permanence téléphonique est maintenue au 03 89 40 99 21 du lundi au vendredi** (sauf mercredi après-midi) pour répondre à vos questions relatives au fonctionnement du quotidien, vous fournir tous documents ou renseignements d'ordre administratif (ou autre) et assurer la continuité du service public autant que faire se peut.

Si la ligne est occupée ou si nous sommes momentanément absents, n'hésitez pas à laisser un **message téléphonique** et pour ceux qui le peuvent, privilégiez les contacts par e-mail à l'adresse : mairie@hirtzbach.fr, nous y répondrons dès que possible.

L'entrée de la mairie est accessible de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 (sauf mercredi après-midi) pour vous permettre de vous approvisionner en **sacs à déchets** (tri et biodéchets), et de retirer des **attestations de déplacement dérogatoires** pour celles et ceux qui n'ont pas de moyen de les imprimer. Un appoint régulier est assuré par nos soins.

La boîte à lettres installée devant la mairie est relevée régulièrement, de sorte que vous pouvez y déposer vos demandes, messages et commandes auxquels il sera répondu dans les meilleurs délais.

Nous n'oublions pas nos aînés et toutes les personnes vulnérables, notamment celles vivant seules ou éloignées de leur famille. Nous les assurons de tout notre soutien et les encourageons à se manifester pour nous faire part de leurs besoins (repas et soins à domicile, courses, médicaments, ...) auxquels nous donneront suite, avec toutes les précautions qui s'imposent.

1. Communiqué de votre supérette bio Dame Nature

Voici les horaires d'ouverture :

Mardi : 9h - 12h30 - **Fermé l'après-midi**

Mercredi : 9h - 12h30 - **Fermé l'après-midi**

Jeudi : 9h - 12h30 - **Fermé l'après-midi**

Vendredi : 9h - 12h30 et 14h30 - 19h

Samedi : 9h – 17h en continu.

Le traiteur Stéphane KUTTLER de Ranspach est présent **tous les mercredis à 14h30 devant la mairie.**

Dame Nature prend vos commandes par téléphone et par email et vous livre gratuitement à domicile (tél. 03 89 08 77 74 ; email : contact@damenature.eu)

2. Communiqué du Restaurant de la Gare

Frédéric STANTINA, gérant du Restaurant de la Gare rappelle **qu'il prépare et livre des repas à domicile les lundi, mardi, jeudi et samedi** en fin de matinée. Un service de proximité apprécié auquel adhère déjà un certain nombre de foyers du village.

Contact : 03 89 40 93 27.

Par ailleurs, Frédéric proposera un service de carpes frites à emporter le Vendredi Saint (10 avril 2020), ainsi qu'un menu spécial le jour de Pâques (12 avril 2020).

Réservation impérative au 03 89 40 93 27 – Retrait exclusif au restaurant à heure fixe.

3. Marché local du mardi soir

Considérant que les consommateurs s'y tiennent trop près les uns des autres, le gouvernement a décidé la fermeture des marchés. Le Préfet peut exceptionnellement déroger à cette règle afin de répondre à un besoin avéré et signalé d'approvisionnement de la population et sous réserve du respect de certaines conditions d'organisation et de contrôle présentant les garanties nécessaires à prévenir la sécurité sanitaire de la population.

Le Maire a formulé une demande de dérogation auprès du préfet, argumentant qu'il s'agit d'un petit marché hebdomadaire de producteurs locaux proposant des produits alimentaires locaux et frais répondant à un besoin d'approvisionnement de la population, et que sa tenue se fera dans le strict respect des mesures de prévention sanitaire.

Le préfet y a répondu favorablement, **à condition d'organiser un seul stand pour l'ensemble des producteurs présents**, de respecter les gestes "barrière" et de veiller à assurer la distanciation sociale pour éviter tout contact entre les clients (un alternat sera organisé par tranche horaire).

Il a également rappelé que les commerces de vente au détail de produits alimentaires (un seul stand de vente à emporter) sont autorisés dès lors qu'ils ne se tiennent pas dans le cadre d'un marché et qu'ils sont organisés dans le strict respect des règles de distanciation sociale et des mesures barrières.

4. Vente de Pain

Nous rappelons qu'il est toujours possible de se procurer du pain paysan cuit au feu de bois proposé par le **Gaec des Rivières** tous les vendredis de 11h à 19h ainsi que de la viande de veau tous les 15 jours. Des asperges de la ferme Wolf d'Illfurth seront mises en vente à partir de mi-avril. Pour tout renseignement : 06 71 70 05 79 – Ferme MUNCK, 1 rue du Réservoir.

5. Installation du nouveau conseil municipal et élection du maire

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 qui ont vu l'élection, au 1^{er} tour de scrutin, de 13 membres de la liste conduite par M. Arsène SCHOENIG et de 2 membres de la liste conduite par Mme Anne SCHATNER, nous attendons la remise au Parlement, prévue le 23 mai 2020, d'un rapport scientifique sur les risques sanitaires attachés à l'élection du maire et des adjoints dans les communes où le conseil municipal a été élu au complet dès le premier tour (ce qui est le cas à Hirtzbach).

Dans cette attente, le mandat des conseillers municipaux et communautaires en exercice avant le 15 mars 2020, est prolongé.

Dès que la situation sanitaire le permettra, les membres du conseil entièrement élu au 1er tour entreront en fonction à une date fixée par décret, au plus tard au mois de juin 2020. La première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après cette entrée en fonction.

6. Report de la quête contre le cancer

La quête habituellement réalisée fin mars dans le cadre de la campagne de lutte contre le cancer est reportée au mois de mai ou juin 2020.

7. Report de la visite du jury national du fleurissement

Le contexte particulier que nous vivons n'étant pas propice à une préparation et mise en œuvre sereine et appliquée du fleurissement de notre commune, en lien avec nos fournisseurs, nous avons demandé un report de la visite du jury national, initialement prévue cet été 2020. **Le jury a accueilli favorablement notre requête et reporté sa visite à l'été 2021.** Un challenge que Hirtzbach relèvera fièrement, 40 ans après avoir conquis pour la première fois le label « 4 Fleurs » (1981) !

8. Remerciements

- Mariette KUBLER a été très touchée par les marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire. Elle remercie en particulier M. le Maire et ses adjoints, le Crédit Mutuel, ses voisins et amis pour les présents, visites, cartes et appels téléphoniques.
- Face à la pandémie de coronavirus, **nos enseignantes et leur directrice, Nathalie PHILIPPE** ont eu la délicate mission de gérer tout à la fois la fermeture des écoles, **la mise en place de la continuité pédagogique et l'accueil des enfants de personnels soignants par les enseignants volontaires.**

Après avoir paré à l'urgence dans des conditions pas toujours claires, elles n'ont pas ménagé leurs efforts pour maintenir le lien entre elles, harmoniser les consignes pour la continuité pédagogique entre les différentes classes de l'école, proposer un tutorat sur l'usage des outils disponibles, et préserver le lien avec chaque élève et sa famille.

Rendons-leur un hommage appuyé pour le dévouement exemplaire dont elles font preuve dans la gestion de cette crise sans précédent !

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Consignes de tri

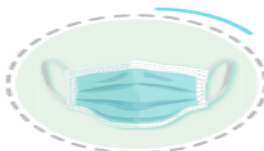
Voici une communication de la Com/Com Sundgau sur les bons gestes de tri concernant les gants, masques et mouchoirs jetables :

Enfermez vos gants, masques chirurgicaux et tous les textiles sanitaires dans un sac plastique hermétiquement fermé et jetez-le dans le bac à ordures ménagères. Les mouchoirs en papier à usage unique (cela s'adresse essentiellement aux gens infectés) doivent être mis dans un sac hermétique, lui-même déposé dans le sac noir (ordures ménagères).

Ces déchets ne doivent pas être mis dans les sacs transparents sous peine de ne pas être collectés, afin d'assurer au mieux la protection des salariés qui les manipulent manuellement au centre de tri.



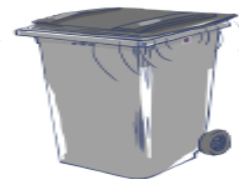
Enfermez vos mouchoirs dans un sac hermétiquement fermé, pour le bon geste de tri, merci de vous reporter au guide du tri de votre secteur.



Enfermez vos gants, masques chirurgicaux et tous les textiles sanitaires dans un sac plastique hermétiquement fermé et jetez-le dans le bac à ordures ménagères.



Attention les lingettes pré-imprégnées ne doivent pas être jetées dans les toilettes.



Ces déchets ne doivent pas être placés dans les sacs transparents des déchets recyclables sous peine de ne pas être collectés, afin d'assurer au mieux la protection des salariés qui les manipulent manuellement au centre de tri.

INFORMATIONS PREFECTORALES

1. Consignes sanitaires à appliquer scrupuleusement

Il existe des actions simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- **Se laver très régulièrement les mains** avec du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique,
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,**
- **Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,**
- **Demeurer à au moins un mètre d'autrui, respecter l'interdiction des rassemblements,**
- **Limiter les déplacements et les contacts : respecter le confinement.**

En outre, le préfet du Haut-Rhin et l'agence régionale de santé rappellent les consignes à respecter pour ne pas saturer les services de secours :

- Pour toute situation et information générale : appelez le **0 800 130 000**.
Votre interlocuteur vous indiquera la conduite à tenir.
- Si vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au coronavirus :
restez à domicile, évitez les contacts, appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet.
Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation.
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement,
appelez le SAMU-Centre 15.

Le recours au centre 15 doit être réservé à la prise en charge de patients présentant des signes de gravité et qui nécessitent soit une intervention des services de secours, soit une hospitalisation, pour sécuriser la prise en charge de leur maladie.

2. Règles de confinement

Il est rappelé que le non-respect des règles de confinement est puni d'une amende de **135 euros**.
Par décret publié le 29 mars, l'amende en cas de récidive est portée à **200 euros**.

Pour toute question relative à l'application de ces mesures et cas particuliers :
pref-covid19@haut-rhin.gouv.fr.

INFORMATION

#COVID_19

Pour lutter contre la propagation du COVID-19 et sauver des vies, un dispositif de confinement est mis en place. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation :

- ✓ Se déplacer du domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- ✓ Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- ✓ Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- ✓ Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- ✓ Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement



COVID-19

Ligne d'écoute et de soutien
aux familles et proches

N'HÉSITEZ-PAS À PRENDRE
CONTACT AVEC LES
PROFESSIONNELS DU GHR

PAR TÉLÉPHONE 03 89 64 75 85 DU LUNDI AU VENDREDI
de 9h à 17h

3. Attention aux arnaques !

Profitant de la situation sanitaire actuelle, des personnes ou sociétés malintentionnées multiplient les arnaques. Aussi, le préfet du Haut-Rhin rappelle que :

1) Les dépistages du coronavirus sont uniquement effectués par les autorités et services sanitaires pour confirmer un diagnostic. Toute société ou individu vous proposant un dépistage n'est pas compétent en la matière.

Il n'existe pas à ce jour de vaccin, d'aliments, de purificateurs d'air, de lampes, de compléments alimentaires ni d'huiles essentielles qui protègent ni ne permettent de guérir du coronavirus. Dès lors toute présentation de produits (alimentaires ou non) affirmant protéger ou guérir du coronavirus relève de la pratique commerciale trompeuse.

2) Des sites internet frauduleux cherchent à vendre des médicaments prétextant une efficacité contre le virus ou des médicaments destinés au traitement d'autres maladies (VIH, paludisme, etc.) qui font l'objet de recherches dans le cadre de la lutte contre le virus. La vente de ces derniers n'est possible que sur prescription médicale et en pharmacie. Acquérir ces médicaments en ligne est illégal et peut vous exposer à des risques graves pour votre santé (effets indésirables voire faux médicaments).

3) La vente sur internet de paracétamol a été suspendue. Les annonces sur internet proposant ce médicament sont donc frauduleuses.

4) Les attestations de déplacement sont faites soit sur l'honneur, soit par l'employeur et sont gratuites. Seules les attestations officielles imprimées ou recopiées sur papier libre sont valables, ainsi qu'une version numérique officielle disponible à compter du 06/04/2020. Faites attention aux sites proposant d'éditer une version numérique de cette attestation : vous êtes susceptibles de

fournir des données personnelles particulièrement sensibles. Pour télécharger une attestation, utilisez le site de la préfecture : www.haut-rhin.gouv.fr.

5) L'amende de 135 euros pour non-respect des mesures de confinement n'est jamais à payer sur place. Elle est envoyée par voie postale.

6) La décontamination des logements privés n'est pas prévue à ce jour par les services de l'État. Les personnes prétextant une décontamination obligatoire n'y sont pas habilitées et cherchent à s'introduire à votre domicile frauduleusement.

7) Certains individus exercent, de manière illégale, l'activité d'intermédiaire en financement participatif en profitant de l'élan de solidarité d'aide aux personnels soignants organisé par des plateformes d'appel aux dons ou des cagnottes. Assurez-vous de l'identité du professionnel et de la destination de vos dons avant d'effectuer un transfert d'argent.

Le préfet du Haut-Rhin appelle à la plus grande vigilance et à redoubler de prudence quand il s'agit de passer des commandes sur Internet.

4. Halte aux violences conjugales

Le gouvernement est pleinement mobilisé dans la lutte contre la recrudescence des violences conjugales qui ont augmenté de plus de 32% depuis le début de la période de confinement.

Voici les mesures d'urgence et dispositions prises à cet égard :

- Ligne d'écoute : 3919
- En cas d'urgence : composer le 17
- Envoi d'un sms au 114 (en lien direct avec les forces de l'ordre)
- Plateforme d'échange avec les policiers et divers outils : arretonslesviolences.gouv.fr
- Mise en place d'un système d'alerte dans les pharmacies
- Télécharger « le guide des parents confinés : 50 astuces de pro » sur le site du secrétariat d'état chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes.



5. Prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 31 mai 2020

L'ordonnance 331 du 25 mars 2020 prolonge la période dite de « trêve hivernale » jusqu'au 31 mai 2020. L'objectif étant de protéger chaque citoyen face à la situation inédite actuelle de lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Pendant cette période :

D'une part, aucune mesure d'expulsion locative (non exécutée) ne sera permise avant le 31 mai 2020. Par dérogation, l'expulsion sera autorisée si le relogement des intéressés est assuré dans des conditions suffisantes respectant l'unité et les besoins de la famille.

D'autre part, les fournisseurs d'électricité, de chaleur et de gaz ne pourront pas procéder, dans une résidence principale, à l'interruption, y compris par résiliation de contrat, pour non-paiement des factures, de la fourniture d'électricité, de chaleur ou de gaz aux personnes ou familles.

6. Plateforme Yoopies

Une plateforme Yoopies a été mise en place pour aider les habitants de Hirtzbach à faire face à la crise du Covid-19. Face au confinement, le réseau Yoopies se mobilise pour venir en aide à tous les habitants ayant besoin de soutien en offrant des prestations gratuites :

- **Aide (courses, lien social) aux personnes vulnérables**, isolées et dépendantes,
- **Garde d'enfants** pour les salariés des activités essentielles (soignants, pompiers...),
- **Soutien pédagogique** par webcam pour les élèves.

Le réseau d'entraide compte plus de 30 000 bénévoles présents sur l'ensemble du territoire, dont de nombreuses personnes à ou près de Hirtzbach. Cette action a d'ailleurs été reconnue par le gouvernement comme service numérique d'utilité publique et le réseau est partenaire de nombreux hôpitaux à travers la France.



Pour toute information : www.yoopies.fr

7. Covid-19 : Liens de référence et liens utiles pour les internautes

Les internautes trouveront ci-dessous une liste de liens bien utiles pour trouver le temps moins long durant le confinement. Ces liens ont été sélectionnés pour la qualité de ce qu'ils proposent, sans aucun but publicitaire.

Les liens utiles :

Faire soi-même son gel hydroalcoolique : <https://www.doctissimo.fr/sante/epidemie/coronavirus-chinois/faire-son-gel-hydroalcoolique-soi-meme>

Faire soi-même son masque : https://www.wedemain.fr/Tuto-COVID-19-comment-faire-soi-meme-un-masque-de-protection_a4615.html

Faire soi-même ses pâtes sans machine : <http://mesmeilleuresrecettesfaciles.over-blog.com/2015/05/faire-ses-pates-fraiches-maison-sans-machine.html>

Pour occuper les enfants :

La lecture de livres gratuits au format ebooks ou PDF, à lire en ligne ou à télécharger, notamment un très bien fait pour expliquer le confinement aux enfants : <http://ebookkids.com/fr/livres-enfants/>

Des idées de jeux : <https://www.parents.fr/enfant/culture-et-loisirs/les-meilleurs-jeux-pour-enfants/15-idees-pour-occuper-les-kids-pendant-le-confinement-432807>

Pour que les enfants puissent se défouler : <https://www.femmeactuelle.fr/enfant/enfants/confinement-5-exercices-et-jeux-qui-vont-defouler-vos-enfants-en-un-minimum-de-temps-2092260>

Pour occuper les ados :

Pour qu'ils ne perdent pas le fil de leurs études : <https://www.apel.fr/scolarite/confinement-comment-occuper-vos-enfants.html>

Un jeu vidéo pour les ados (expliqué aux parents) : <https://www.telerama.fr/enfants/fortnite-le-jeu-video-phenomene-explique-aux-parents,n5845639.php>

Trois exercices pour garder la forme (ça fonctionne aussi pour les parents) : <https://www.laprovence.com/videos/confinement-trois-exercices-simples-pour-garder-la-forme-pendant-le-confinement/ygAYGgoHctQ>

Pour occuper les adultes :

La lecture : <https://www.vousnousils.fr/ebooks-gratuits>

Le bricolage : <https://www.bricoleurdudimanche.com/fiches-bricolage/plomberie-et-sanitaires-75.html>

Les programmes télé : <https://www.france.tv/>

Pour ceux qui ont besoin de s'exprimer : Rédiger son journal de confinement - travailler sur la perception que l'on a de la vie – transmettre ses écrits autrement que par les réseaux sociaux: <https://testamentphilosophique.fr/FR/>